



Bercé Forêt d'Exception 2017 - 2022

Bercé, un trésor à partager

**14 actions pour la forêt et le territoire**

Bilan mi-parcours, 2017 à 2020



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —

# Bercé Forêt d'Exception, 14 actions pour la forêt et le territoire

## BILAN MI-PARCOURS, 2017 à 2020

<b>INTRODUCTION.....</b>	p.3
<b>Historiques des réunions et retombées médiatiques – 2016 - 2019</b>	p.6
<b>Bilan mi-parcours : Tableau récapitulatif</b>	p.8
<b>PATRIMOINES CULTUREL, IMMATERIEL ET NATUREL.....</b>	p.10
<b>Action 1.</b> Approfondir les connaissances sur les patrimoines culturels du territoire de Bercé et prise en compte dans la gestion forestière	
<b>Action 2.</b> Transmission au public des connaissances sur les patrimoines culturels et naturels de Bercé et son territoire	
<b>Action 3.</b> De nouvelles actions structurantes en faveur de la biodiversité	
<b>Action 4.</b> Connaissance mutualisée des populations de grands animaux	
<b>Action 5.</b> Contribuer à une meilleure cohésion avec les acteurs de la filière bois	
<b>ACCUEIL DU PUBLIC.....</b>	p.21
<b>Action 6.</b> Structurer l'accueil du public en forêt : itinérances et information	
<b>Action 7.</b> Définition et mise en place d'une politique de signalétique et d'information dans les villages périphériques	
<b>Action 8.</b> Requalification des principaux sites d'accueil : Fontaine de la Coudre, Hermitière, Chêne Lorne (Croix Marconnay), Futaie des Clos	
<b>Action 9.</b> Mettre en place une offre de loisirs attractive en forêt de Bercé et sur le territoire	
<b>LIENS VILLAGES FORÊT TERRITOIRES.....</b>	p.30
<b>Action 10.</b> Garantir la qualité paysagère et le cadre de vie propices au développement durable du territoire	
<b>Action 11.</b> Identifier les événements liés à la forêt dans les villages et informer la population de la vie de la forêt	
<b>Action 12.</b> Promouvoir notre labellisation et communiquer sur « Bercé Forêt d'Exception »	
<b>Action 13.</b> Promouvoir le bois : des produits « made in Bercé Forêt d'Exception »	
<b>EVALUATION.....</b>	p.36
<b>Action 14.</b> Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des actions engagées	
<b>Index des sigles</b>	p.39



Labellisé en mars 2017 en présence du ministre de l'Agriculture de l'époque, Stéphane Le Foll, le massif de Bercé dispose d'atouts hors du commun : de remarquables futaies de Chêne sessile produisant un bois d'une qualité mondialement reconnue, des vallons pittoresques et des paysages structurés par un réseau de routes forestières qui se rejoignent en carrefours en étoile, un patrimoine naturel et culturel de grande valeur.

Ces éléments, qui contribuent à l'intérêt scientifique, économique et social du territoire, ont conduit naturellement à l'éligibilité de la forêt domaniale de Bercé au label Forêt d'Exception® dès 2010.

Les richesses du massif représentent un potentiel de développement important à l'échelle du sud du département de la Sarthe : « poumon vert » de la vallée du Loir fortement fréquenté chaque année, Bercé offre un ensemble d'itinéraires pédestres, équestres et VTT favorable à la découverte d'un milieu souvent méconnu, d'un territoire rural préservé et de villages authentiques.

Avec la démarche Forêt d'Exception®, c'est tout un territoire qui se met en marche, au service d'un objectif commun : **préserver, valoriser et transmettre ce patrimoine en poursuivant une gestion durable exemplaire.**

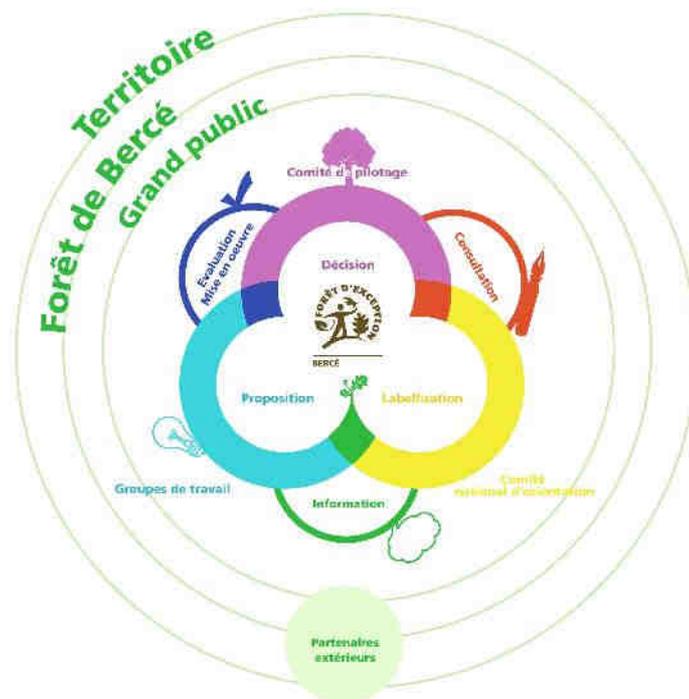
Ce projet se décline selon 3 orientations stratégiques qui visent à :

- Améliorer la notoriété de la forêt de Bercé et de son territoire ;
- Créer un laboratoire pour une gestion forestière intégrée ;
- S'inscrire durablement dans un projet de développement local et économique.

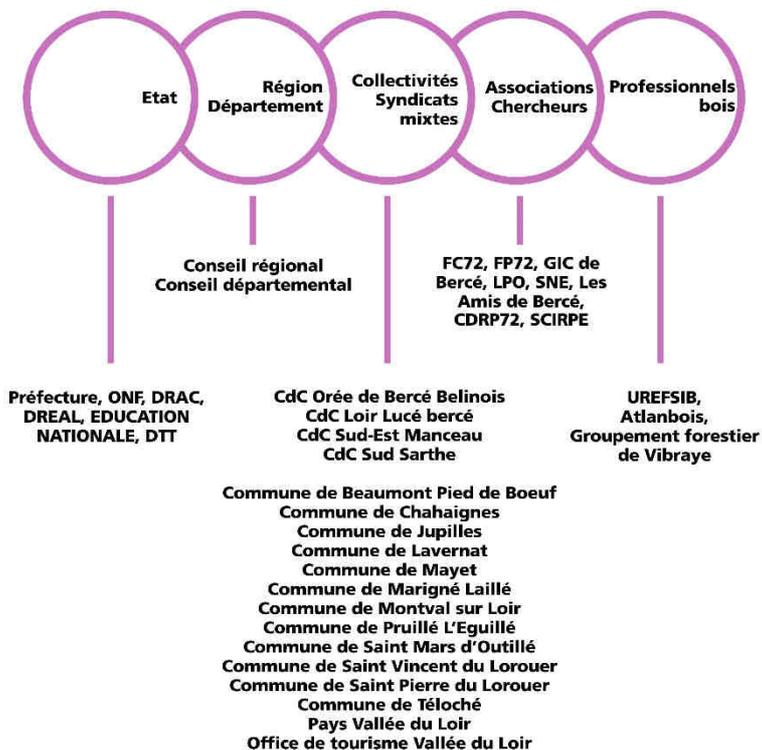
Ces orientations stratégiques ont encouragé tous les acteurs engagés dans cette démarche innovante à les traduire en 14 fiche-actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre de la labellisation de la forêt de Bercé, consultable en ligne : <https://fr.calameo.com/books/004990260a641429b47cd>. Les thématiques générales définies par les acteurs de Bercé Forêt d'Exception sont « Patrimoines », « Accueil du public » et « Liens villages forêts territoire ». Une évaluation est programmée à la fin de cette première labellisation.

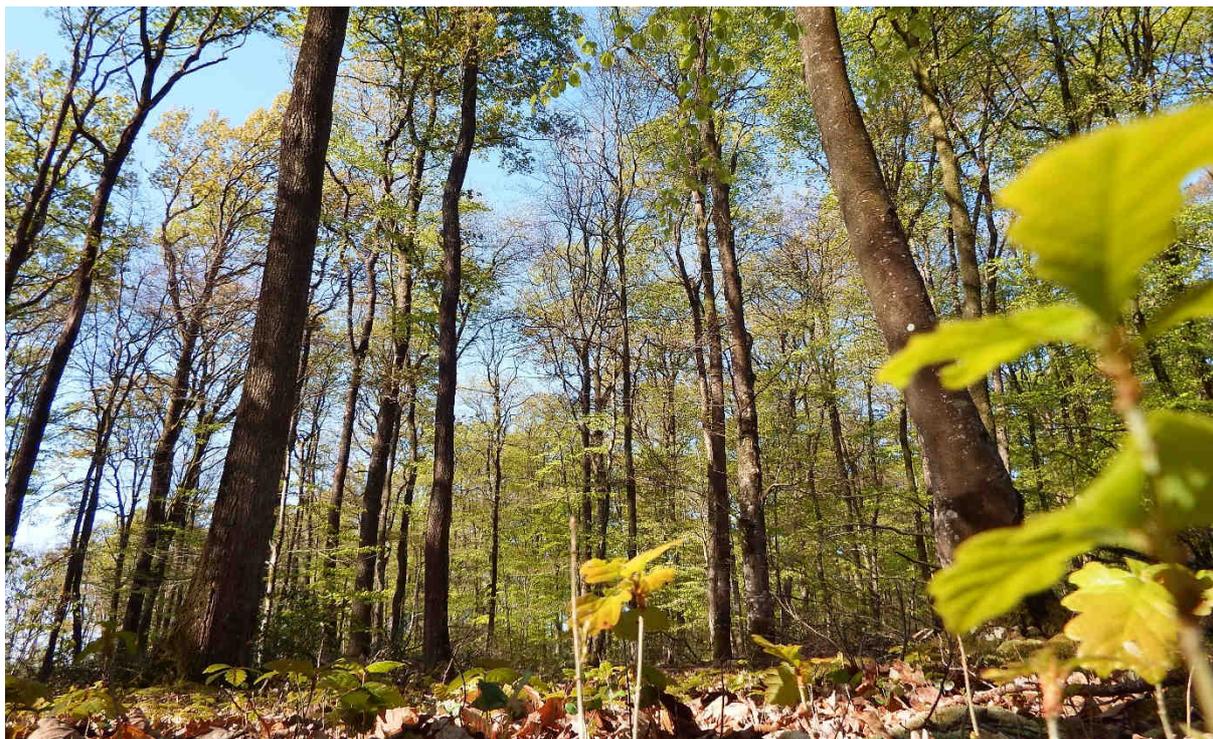
En 2020, l'ONF et ses acteurs engagés dans cette démarche en tirent ici un bilan à mi-parcours à l'occasion des élections municipales afin d'entretenir la dynamique qui les a encouragé à mener de nombreuses actions depuis maintenant trois années.

# Bercé Forêt d'Exception un label au cœur du territoire...

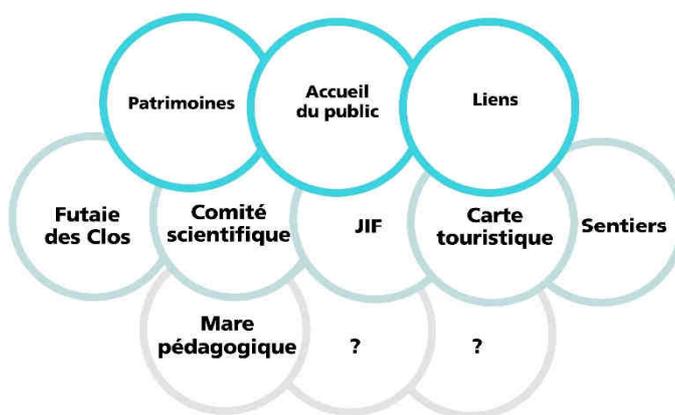


## Comité de pilotage





## Groupes de travail



- Groupes de travail permanents
- Exemples de Groupes de travail ponctuels réalisés
- Groupes de travail en cours et à venir

## Historique des Comités de pilotage (COFIL) et Groupes de travail (GT) de 2016 à 2020



### **COFIL 16/07/2016**

GT 07/09/16 : Accueil du public. Travail sur fiches-actions 6, 11, 12, 13. Projet sentier des Clos

GT 11/10/2016. Patrimoine. Archéo (restitution étude LIDAR)

GT 21/10/2016. Clos / Martell. Visite de terrain

### **COFIL 04/11/2016**

GT 17/11/2016. Liens villages-forêt-territoire. Travail sur fiches-actions 5, 7, 9, 10, 11

GT 12/12/2016. Accueil – Patrimoine. Nombreuses réflexions et propositions sur ces thématiques

GT 03/01/2017. Sentiers en forêt

### **COFIL 13/01/17**

### **COFIL 06/02/17**

GT 15/02/2017. Projet Martell

### **Cérémonie de labellisation 13/03/2017**

GT 31/03/2017. Projet Martell

### **COFIL 20/06/17**

GT octobre 2017. Projet Martell

COFIL 14/12/2017. Validation des itinéraires pédestres. GR Pays

GT 28/02/18. Patrimoines

GT 21/03/18. Accueil

GT 27/03/18. Liens villages-forêt-territoire

### **COFIL 10/09/18**

GT 17/10/2018. JIF

GT 13/12/2018. JIF

GT 19/11/18. Signalétique

### **COFIL 19/06/19**

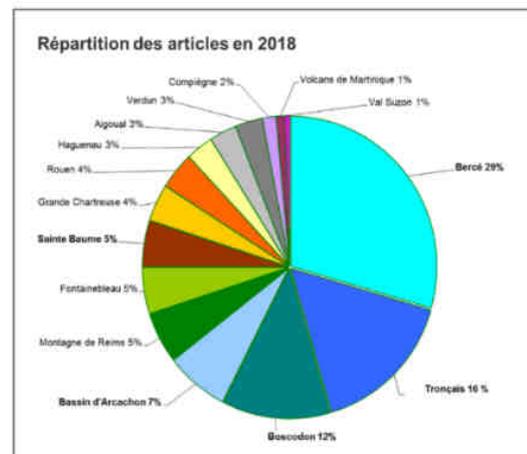
Tous les comptes rendus, pour les personnes ressources et membres du COPIL, sont disponibles sur l'espace de travail en ligne **Chlorofil** : <https://chlorofil.talkspirit.com/#/landing> ou sur simple demande à [romain.perrot@onf.fr](mailto:romain.perrot@onf.fr).

## Retombées média

Chaque année depuis 2017, la forêt domaniale de Bercé et ses actualités font l'objet d'une dizaine de communiqués de presse spécifiques au massif et à la démarche Bercé Forêt d'Exception. En seulement 3 années, les retombées médiatiques sont passées d'une dizaine d'articles par an à près de 120 articles.

## Réseau national Forêt d'Exception

Bercé défend fièrement l'image du label Forêt d'Exception en comptabilisant près d'un tiers des retombées médiatiques des forêts du réseau (cf graphique à droite).



Site national du réseau Forêt d'Exception : <https://www.onf.fr/+40::le-label-foret-dexception-une-demarche-nationale.html>



✓	Action réalisée	✓	En cours	✓	Suspendu
---	-----------------	---	----------	---	----------

## PATRIMOINES CULTUREL, IMMATERIEL ET NATUREL

Action 1. Approfondir les connaissances sur les patrimoines culturels du territoire de Bercé et prise en compte dans la gestion forestière					
	Sous-action 1 / Restituer les données LIDAR...				✓
	Sous-action 2 / Valoriser toutes les nouvelles informations liées au massif...				✓
	Sous-action 3 / Collecter auprès des habitants, associations...				✓
	Sous-action 4 / Valoriser et mettre à jour les données...				✓
Action 2. Transmission au public des connaissances sur les patrimoines culturels et naturels de Bercé et son territoire					
	Sous-action 1 / Créer une exposition itinérante...				✓
	Sous-action 2 / Investir dans des « mallettes archéologiques »...				✓
	Sous-action 3 / Associer Bercé Forêt d'Exception à l'ouvrage d'Yves Gouchet...				✓
	Sous-action 4 / Développer un partenariat fort avec l'Education nationale...				✓
	Sous-action 5 / Réaliser un chantier international sur le territoire				✓
	Sous-action 6 / Développer de nouveaux thèmes de sorties...				✓
Action 3. De nouvelles actions structurantes en faveur de la biodiversité					
	Sous-action 1 / Créer un comité scientifique...				✓
	Sous-action 2 / Assurer la continuité écologique des milieux				✓
	Sous-action 3 / Communiquer autour des ilots de vieillissement et de sénescence...				✓
	Sous-action 4 / Identifier les arbres remarquables...				✓
Action 4. Connaissance mutualisée des populations de grands animaux					
	Sous-action 1 / Intégrer la démarche innovante Sylvafaune...				✓
	Sous-action 2 / Expérimenter la mise en place de bandes notamment enherbées...				✓
Action 5. Contribuer à une meilleure cohésion avec les acteurs de la filière bois					
	Sous-action 1 / Resserrer les liens entre sylviculteurs publics et privés du territoire...				✓
	Sous-action 2 / Contribuer à améliorer la compréhension des mécanismes d'adaptation...				✓
	Sous-action 3 / Protection des milieux : sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'amont de la filière...				✓
	Sous-action 4 / Partager un plan de communication avec les partenaires de la filière...				✓

## ACCUEIL DU PUBLIC

Action 6. Structurer l'accueil du public en forêt : itinérances et information					
	Sous-action 1 / Rédiger un schéma d'accueil...				✓
	Sous-action 2 / Référencer tous les itinéraires et boucles villages forêt...				✓
	Sous-action 3 / Définir une stratégie de circulation à long-terme...				✓
	Sous-action 4 / Créer des liaisons douces...				✓
	Sous-action 5 / Créer de nouveaux supports touristiques...				✓
Action 7. Définition et mise en place d'une politique de signalétique et d'information dans les villages périphériques					
	Sous-action 1 / Homogénéiser la signalétique...				✓
	Sous-action 2 / Créer un panneau commun à toutes les communes...				✓
	Sous-action 3 / Créer une carte touristique...				✓
Action 8. Requalification des principaux sites d'accueil : Fontaine de la Coudre, Hermitière, Croix Marconnay, Futaie des Clos					
	Sous-action 1 / Créer un parcours de contemplation à la Futaie des Clos...				✓
	Sous-action 2 / Aménager une mare pédagogique à la Fontaine de la Coudre...				✓
	Sous-action 3 / Vallon de l'Hermitière				✓
	Sous-action 4 / Revaloriser le site de la Croix Marconnais				✓
Action 9. Mettre en place une offre de loisirs attractive en forêt de Bercé et sur le territoire					
	Sous-action 1 / Inviter la population à proposer des idées...				✓
	Sous-action 2 / Créer une aire de loisir...				✓
	Sous-action 3 / Analyser l'offre d'hébergement...				✓
	Sous-action 4 / Aménager un espace en forêt dédiée aux richesses faunistiques...				✓

## LIENS VILLAGES FORÊT TERRITOIRE

Action 10. Garantir la qualité paysagère et le cadre de vie propices au développement durable du territoire	
Sous-action 1 / Rédiger un recueil de préconisations paysagères...	✓
Sous-action 2 / Mutualiser les initiatives locales (chartes paysagères)...	✓
Sous-action 3 / Développer un projet « Miel de forêt »...	✓
Action 11. Identifier les événements liés à la forêt dans les villages et informer la population de la vie de la forêt	
Sous-action 1 / Créer un agenda en ligne...	✓
Sous-action 2 / Mettre en place annuellement un événement...	✓
Sous-action 3 / Créer un événement musical...	✓
Sous-action 4 / Inviter le cinéma en forêt...	✓
Action 12. Promouvoir notre labellisation et communiquer sur « Bercé Forêt d'Exception »	
Sous-action 1 / Créer un kit de communication...	✓
Sous-action 2 / Créer une lettre d'information...	✓
Sous-action 3 / Réaliser un film promotionnel Bercé Forêt d'Exception...	✓
Action 13. Promouvoir le bois : des produits « made in Bercé Forêt d'Exception »	
Sous-action 1 / Renouveler l'expérience « Chenin en Bercé »...	✓
Sous-action 2 / Organiser un colloque...	✓
Sous-action 3 / Réaliser un film sur la qualité des bois du massif...	✓
Sous-action 4 / Explorer de nouvelles pistes de produits « Made in Bercé »...	✓

## EVALUATION

Action 14. Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des actions engagées	
Sous-action 1 / Constituer un Comité de suivi...	✓
Sous-action 2 / Identifier des indicateurs...	✓
Sous-action 3 / Créer un espace collaboratif en ligne...	✓

## PATRIMOINES CULTUREL, IMMATERIEL ET NATUREL

### ACTION 1. Approfondir les connaissances du patrimoine culturel du territoire de Bercé et les prendre en compte dans la gestion forestière

**OBJECTIFS :** Appréhender les relations homme/environnement et comprendre le territoire, modelé par l'Homme depuis plusieurs siècles. L'empreinte de l'Homme dans la forêt domaniale de Bercé est particulièrement importante. Le milieu forestier a su préserver ses vestiges historiques durant de nombreux siècles. Il faut préserver ce patrimoine sensible et fragile des risques de dégradations et le valoriser durablement. L'intégrer dans la gestion de la forêt domaniale et des territoires environnants. Développer de nouvelles pistes de recherches concernant le patrimoine historique et archéologique de Bercé. Prise en compte du patrimoine archéologique dans la gestion sylvicole de la forêt.

**PARTENAIRES POTENTIELS :** ONF, DRAC Pays de la Loire, Archives départementales, Fonds local médiathèque Louis Aragon, Université du Maine, CNRS, CR Pays de la Loire, CD72, Pays du Mans, etc.

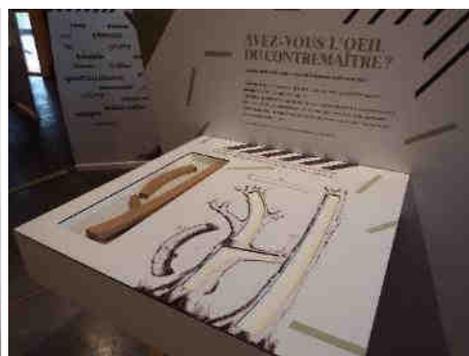
#### SOUS-ACTIONS :

**1 / Restituer les données LIDAR** récoltées depuis quelques années et les rendre accessibles à tous les acteurs locaux (promotion). Développer des liens étroits avec les universitaires et chercheurs du département afin de continuer à mener des recherches sur le passé de la forêt de Bercé.

**RÉALISÉ /** L'ONF des Pays de la Loire et la DRAC se sont rencontrés le 26 mars 2018 pour avancer sur l'intégration des données LIDAR à la gestion forestière menée par l'ONF sur le massif de Bercé. Les données sont en cours de récupération dans leur totalité, transmises par la DRAC à l'ONF. L'ONF s'engage à proposer des zonages en collaboration avec la DRAC pour que ces nouvelles informations soient intégrées au prochain plan d'aménagement de la forêt domaniale de Bercé. Pour rappel, l'aménagement forestier actuel couvre 2007 - 2026.

**2 / Valoriser toutes les nouvelles informations liées au massif** de Bercé et travailler à leur diffusion en partenariat avec Carnuta (histoire de la métallurgie, bois de marine, etc.).

**EN COURS /** A l'occasion des 10 ans de Carnuta en 2020, la scénographie ainsi que certains contenus pédagogiques ont été retravaillés ou modifiés selon les nouvelles connaissances ou supports qui ont été développés depuis ces dix dernières années. De plus, Carnuta a créé une exposition « Bois de marine » en 2018 à laquelle l'ONF a collaboré en mettant à disposition de l'espace muséographique différentes archives et outils forestiers. L'initiative a été valorisée au sein du réseau Forêt d'Exception et a été saluée pour sa grande qualité. Certains massifs du réseau sont intéressés par l'exposition portée par Carnuta, ce qui pourrait donner naissance à une itinérance au sein de forêts telles que celle de Tronçais par exemple.



**3 / Collecter auprès des habitants, associations et autres sources des informations sur les histoires, le patrimoine, les savoir-faire, traditions et coutumes locales.** Récolter les témoignages des anciens du

territoire afin de ne surtout pas perdre leurs histoires, liées à la forêt de Bercé. Projet intergénérationnel potentiellement réalisable en collaboration avec les écoles du territoire. Travail à mener et à valoriser en lien avec Carnuta. Les moyens utilisés pourront être : enregistrements audio, vidéo, transcriptions écrites, films, photographies, cartes postales, lettres, etc.

**EN COURS** / Carnuta récolte régulièrement depuis sa création de nouveaux fonds photographiques ou archives en tous genres en lançant des appels à collecte à travers les réseaux sociaux ou encore au sein des réseaux partenaires du musée. L'ONF a également partagé avec l'espace muséographique certaines archives photographiques datant des années 40 à 60.



Carnuta étant naturellement identifié comme un espace essentiel pour préserver et valoriser la mémoire du territoire, de la forêt et de ses métiers, la population se rapproche parfois de l'équipe pédagogique pour effectuer des dons. C'est ainsi que des rabots anciens en cormier, de belle qualité, ont été dernièrement cédés à Carnuta par Guy Mercier (97 ans) par l'intermédiaire d'Arnaud Jeauffre, technicien forestier territorial ONF en forêt de Bercé. Ces outils étaient destinés à l'ébénisterie notamment. Sandy Servant (Carnuta) et Arnaud Jeauffre (ONF) souhaitent mener en parallèle une valorisation de ce don via les médias locaux en proposant à la famille de Guy Mercier de réaliser une interview – l'occasion de valoriser la forêt d'hier et d'aujourd'hui.

**4 / Valoriser et mettre à jour les données** concernant le massif récoltées ces dernières années afin d'enrichir le fond documentaire conservé à Carnuta.

**SUSPENDU** / Le projet, à plusieurs reprises discuté en groupe de travail, a été identifié comme non prioritaire car cette action réclame un investissement important de la part de Carnuta et de ses équipes. Constituer un fond documentaire et l'entretenir en respectant les exigences d'un tel outil deviendrait très vite chronophage pour l'espace muséographique. Cependant, à l'occasion des 10 ans de Carnuta célébrés en juillet 2020, un grand nombre d'informations délivrées par le musée ont été mises à jour et de nouvelles données ont pu être intégrées à l'espace pédagogique.

## PATRIMOINES CULTURELS, IMMATERIELS ET NATURELS

### ACTION 2. Transmission au public des connaissances sur les patrimoines culturels et naturels de Bercé et son territoire

**OBJECTIFS** : Améliorer notre connaissance du patrimoine immatériel de la forêt de Bercé en constituant un fonds documentaire propre à préserver la mémoire locale du massif et des activités liées à la présence de la forêt sur le territoire. Alimenter les évènementiels, les expositions (notamment de Carnuta). Enrichir les visites commentées en et hors forêt. Transmettre et valoriser aux yeux des différents publics la connaissance des patrimoines naturel, archéologique et historique au moyen de sentiers pédagogiques, expositions temporaires, visites à thème en lien avec Carnuta, évènementiel local, relais médiatiques locaux.

**PARTENAIRES POTENTIELS** : ONF, CARNUTA, Université du Maine, CR Pays de la Loire, CD72, collectivités, PAH, OTVL, Pays du Mans, etc.

#### **SOUS-ACTIONS :**

**1 / Créer une exposition itinérante** autour de l'Histoire de la forêt de Bercé, allant de village en village durant une période prédéfinie (ancienne carte du massif, reproduction de cartes postales, etc.). Remettre la forêt au cœur des villages, symbole fort pour la population locale et le territoire.

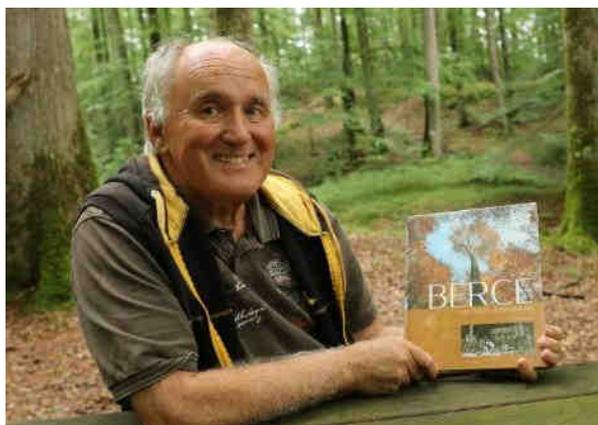
**RÉALISÉ / Pruillé L'Eguillé accueille une exposition dédiée aux oiseaux.** A l'occasion du Comice agricole 2018 de Pruillé-L'Eguillé « La forêt s'invite au Comice » - organisé par le conseil municipal, le comité des fêtes, les forestiers, les agriculteurs, les commerçants, les artisans ainsi que plusieurs associations du territoire – la commune, en collaboration avec l'ONF, a exposé quinze photographies grand format (1 m sur 1,5 m) de François Baillon sur l'avifaune (les oiseaux). Depuis ce premier essai, l'ONF se propose de mettre à disposition des collectivités du territoire, dans le cadre de Bercé Forêt d'Exception, différentes expositions photographiques disponibles au niveau national afin d'inviter la forêt au cœur des bourgs et villages. Pruillé-L'Eguillé a également accueilli en 2019 l'exposition sur bâche « Des chênes et des hommes ».



**2 / Investir dans des « mallettes archéologiques »** (création Forêt domaniale de Rouen 2016) à destination des écoles et structures de loisirs, notamment Carnuta. Jeu d'animation sur site ou hors site.

**SUSPENDU /** Le projet, discuté à plusieurs reprises en groupe de travail, a été identifié comme non prioritaire sous cette forme car l'action est trop onéreuse à reproduire sur la forêt domaniale de Bercé. Cependant, d'autres actions à destination des écoles du territoire ont eu lieu et/ou sont en cours de réflexion depuis 2017 en parallèle.

**3 / Associer à la démarche Forêt d'Exception l'ouvrage d'Yves Gouchet**, historien local, sur le massif de Bercé et son histoire.



**RÉALISÉ** / L'ensemble des acteurs de la démarche territoriale Bercé Forêt d'Exception ont soutenu dès 2016 Yves Gouchet, écrivain, passionné d'archéologie et de forêt en général, dans sa volonté de publier un ouvrage dédié à la forêt domaniale de Bercé. Son objectif ? Valoriser le territoire et son histoire. Grâce aux 300 précommandes des acteurs du territoire, le livre a pu voir le jour et s'est très bien vendu. Les stocks de cette première édition ont été écoulés en deux années. Bonne nouvelle : les Editions de l'Etrave réédite l'ouvrage à la rentrée 2020. Retrouvez « Bercé, une forêt d'exception » aux Editions de l'Etrave, <http://www.editions-ettrave.fr/pub-inclass-berce.html>. Le succès de cette collaboration encourage actuellement cette maison d'édition à développer des ouvrages sur les forêts domaniales de Perseigne et de Sillé - projet en cours - pour valoriser les différents patrimoines forestiers sarthois.

**4 / Développer un programme réinvitant la forêt à l'école, et l'école en forêt**, en partenariat avec l'Education nationale, afin que les nouvelles générations se réapproprient le massif.

**REALISÉ** / Les écoles du territoire s'engagent pour Bercé et les forêts togolaises ! En partenariat avec Kinomé, les acteurs de Bercé Forêt d'Exception et l'ONF mènent depuis 2017 une action de solidarité internationale en direction du Togo grâce au soutien financier pluriannuel des entreprises Léa Nature (2017 et 2018) et Triballat Noyal (2018, 2019 et 2020) : pour chaque arbre planté par l'ONF en forêt domaniale de Bercé, deux arbres sont parrainés au Togo. Depuis 2017, les écoles des communes de Marigné-Laillé, Pruillé-L'Eguillé, Jupilles, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Lavernat-Montabon et Saint-Mars d'Outille se sont engagées dans ce projet. Au total, plus de 250 enfants du territoire ont participé à cette action grâce au soutien, très actif, des correspondants locaux de l'Education nationale, des enseignants, des élus et de nombreux parents élèves accompagnateurs. Ainsi, les parcelles incendiées en avril 2014 ont pu être replantées. Une nouvelle action sera menée en décembre 2020.

Actualité onf.fr : <https://www.onf.fr/onf/+429:feux-de-foret-berce-renait-de-ses-cendres.html>



**5 / Réaliser un chantier de volontariat international** valorisant le massif ainsi que le territoire.

**SUSPENDU** / L'association Concordia, invitée du Groupe de travail « Accueil du public » en 2017, s'est exprimée à propos des chantiers internationaux en soulignant leur plus-value pour les territoires, les collectivités, les volontaires. Les participants au GT ont par la suite été conviés à la célébration d'une fin de chantier à Aubigné-Racan (chantier soutenu par le CD72, afin de saluer et promouvoir cette initiative. Le projet, à plusieurs reprises discuté en groupe de travail donc, a été suspendu même si depuis, certaines nouvelles pistes de réflexion ont été menées par la Communauté de Communes Bercé Bélois, son pôle Jeunesse et la Charte forestière. La volonté de créer un chantier participatif liant territoire et forêt reste intacte mais le coût d'un tel projet reste le principal point de blocage pour le moment - coût estimatif compris entre 8 000 euros et 12 000 euros.



**6 / Développer de nouveaux thèmes de sorties** et d'animations en forêt et de nouvelles formes d'animations (randonnée à la journée, animation archéologique, brame, animation nocturne, application mobile, etc.).

**REALISÉ / Le partenariat Carnuta – Communauté de Communes Loir Lucé Bercé – ONF** a été largement élargi ces dernières années. En moyenne, près de 80 sorties en collaboration avec les forestiers de l'ONF sont organisées depuis plus de 2 ans. La convention Carnuta – ONF assure le maintien de cette collaboration et définit les nombreux champs de collaboration possibles (sortie naturaliste, sortie brame, sortie nocturne, sortie graine d'artiste, sortie sensoriel, etc.).

Chaque année, les équipes de Carnuta font preuve d'une très grande imagination pour développer de nouvelles pistes de réflexion « sortie nature » aux côtés de l'ONF et en collaboration avec les nombreux partenaires du musée.

**REALISÉ / Création du sentier GR de Pays « Vallée du Loir : Bercé, entre vignes et vergers ».** Inauguré le 14 octobre 2019 à la Fontaine de la Coudre, ce premier GR de Pays à voir le jour en Sarthe est le fruit d'un partenariat entre la Région, le Pays Vallée du Loir, les Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé et Sud-Sarthe, le Comité départemental de randonnée pédestre et l'ONF. Cette boucle de 98 km divisée en 6 étapes entre forêt de Bercé, vignes, vergers et villages permet également la liaison entre les GR 35 et 36 via un tronçon de 18 km intra-forêt.

Actualité onf.fr : <https://www.onf.fr/onf/+/5e2::berce-entre-vignes-et-vergers-premier-gr-de-pays-en-sarthe.html>



## PATRIMOINES CULTUREL, IMMATERIEL ET NATUREL

### ACTION 3. De nouvelles actions structurantes en faveur de la biodiversité

**OBJECTIFS :** Mutualiser les données naturalistes flore, faune et habitats du massif. Recenser et restaurer le réseau de mares forestières. Référencer et préserver les arbres remarquables du massif et hors massif en vue d'établir un réseau fonctionnel d'arbres d'intérêt écologique particulier ou paysager.

**PARTENAIRES POTENTIELS :** ONF, Conseil Régional Pays de la Loire, DREAL, ONEMA, CPIE, SCIRPE, ARBRES, SEPENES, CG 72, GSO, Les Amis de Bercé, etc.

#### SOUS-ACTIONS :

**1 / Créer un Comité scientifique** dédié à améliorer la connaissance et assurer un suivi de la biodiversité de la forêt de Bercé. Ce Comité scientifique réunira l'ONF et les experts locaux. Il devra travailler en étroite collaboration avec l'Université du Mans afin d'agrèger un maximum d'informations sur les cortèges faunistiques et floristiques et leurs fonctionnements en vue d'améliorer l'adaptation des techniques forestières aux spécificités du massif.

**REALISÉ / Régénérer le Vallon de l'Hermitière : un challenge sylvicole et écologique**

Le Vallon de l'Hermitière, ou la Source de l'Hermitière, constitue l'un des joyaux naturel, culturel et historique qu'abrite et protège le massif de Bercé. Assurer son avenir en préparant la nouvelle génération d'arbres tout en préservant les richesses de ce milieu si particulier, c'est l'objectif que s'est donné le Comité scientifique créé sous l'impulsion de Bercé Forêt d'Exception.



## LE VALLON DE L'HERMITIÈRE

### UNE CURE DE JOUVENCE SUR PRÈS DE 80 ANS

**LE VALLON DE L'HERMITIÈRE, OU SOURCE DE L'HERMITIÈRE, CONSTITUE L'UN DES QUATRE SITES EMBLÉMATIQUES DU MASSIF DE BERCÉ.**

Bien connu de tous, il doit aujourd'hui évoluer : pour assurer la pérennité du couvert forestier et préserver les milieux et espèces remarquables qu'il protège, les parties de peuplement les plus anciennes (datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle) doivent être régénérées.



**COMMENT ?**

Les chênes exceptionnels du Vallon arrivent à maturité. Avant qu'ils ne soient plus en mesure de produire de semences viables, il faut offrir à leurs fruits la possibilité de donner de jeunes pousses. C'est-à-dire les remplacer « peu à peu ». Pour que le processus fonctionne, le forestier « coupe progressivement les vieux arbres qui captent l'eau et la lumière dont les jeunes semis ont besoin.

**UN PLAN D' ACTIONS AVEC LES NATURALISTES**

Comme toutes les vieilles futaies, le Vallon est aussi un formidable réservoir pour la biodiversité. Des principes de préservation ont été définis en concertation étroite avec les naturalistes locaux et l'ONF :

- coupes réalisées par petits bouquets discontinus et programmées sur plusieurs dizaines d'années pour ne pas rompre les continuités,
- périodes d'exploitation des bois limitées pour éviter de nuire à la reproduction des oiseaux et chauves-souris et protéger les sols,
- mise en place d'un « îlot » de sénescence » où les arbres seront conservés jusqu'à leur écoulement...

**UNE GESTION SYLVICOLE ET ENVIRONNEMENTALE EXPERIMENTALE DE GRANDE AMPLIEUR**

Peu garanti le renouvellement naturel du Vallon pour en préserver ses richesses écologiques, **plus de 50 parquets** (environ 2 « parcs » chacun) ont été aménagés. Chacun d'eux bénéficiera d'une gestion différenciée, et des récoltes de bois y seront consacrées « à la carte » **sur près de 80 ans**. Un « îlot » de sénescence (à ne pas confondre avec l'« îlot » de sénescence) sera également identifié. Comme à l'état des lieux, ces basements délimitent, sur l'ensemble du site, un **« îlot » de sénescence**. Cette décision sylvicole quasi unique en France concerne une surface totale de 117,8 ha.










**11 ESPÈCES**  
DE POUSSETTES



**36 ESPÈCES**  
D'ESPÈCES INDICATRICES



**20 ESPÈCES**  
DE CHAUVES-SOURIS INDICATRICES SUR LES 28 ESPÈCES RÉGIONALES

**SUR 80 ANS**  
11 HECTARES SERONT REPOUSSETTES GRÂCE À DES QUARRES SUR PLACE

**2 HECTARES**  
D'ÎLOT DE SÉNESCENCE

**300 HECTARES**  
D'AVOINNIÈRES POUR MILIEU CONTRÔLÉ À LA BIODIVERSITÉ

**POUR EN SAVOIR PLUS ET RETROUVER TOUTES NOS ACTUALITÉS BERCÉ FORÊT D'EXCEPTION**  
rendez-vous sur [onf.fr](http://onf.fr) ou sur 






Visuel 2020 : Travail en cours

Convaincus de la nécessité d'entamer le renouvellement de ces peuplements anciens, naturalistes et forestiers se sont associés afin de contrôler les conditions de cette régénération. Il s'agissait de bâtir une stratégie de renouvellement par voie de semis naturels garantissant le maintien sur pied des arbres les plus exceptionnels de la parcelle : des coupes par petits bouquets de régénération, étalées sur plusieurs dizaines d'années, sont programmées, en toute transparence avec les naturalistes locaux associés. Ces coupes, diffuses sur l'ensemble du Vallon, vont limiter les impacts sur la faune et la flore et permettre des percées de lumières essentielles à la germination des glands – la forêt de demain. Plusieurs inventaires ont été réalisés avant les coupes, d'autres suivront. Avec la mise en place de ce monitoring, l'ONF va pouvoir mesurer facilement les réponses de l'écosystème à la mise en œuvre de ce plan d'actions.



Enfin, la mise en place d'un nouvel îlot de sénescence vient compléter le réseau pré-existant de « vieux bois » sur la forêt domaniale de Bercé : 124,9 hectares d'îlots de vieillissement (principalement dans les cantons des Clos, Hermitière et Coudre) et 7,5 hectares d'îlots de sénescence (canton des Profonds Vaux). Pour rappel, un îlot de sénescence se définit comme une zone où le peuplement est « laissé en évolution libre sans intervention culturelle et conservé jusqu'à son terme physique », l'îlot de vieillissement est un petit peuplement ayant dépassé les critères optimaux d'exploitabilité économique et qui bénéficie d'un cycle sylvicole allongé. L'îlot de vieillissement, à la différence de l'îlot de sénescence, doit faire l'objet d'interventions dédiées.

Actualité onf.fr : <https://www.onf.fr/onf/recherche/+3c7::biodiversite-une-etude-fascinante-revelee-par-lonf-en-foret-de-berce.html>

**2 / Assurer la continuité écologique des milieux** à la Fontaine de la Coudre en accord avec les exigences délivrées par l'OFB (anciennement ONEMA, puis AFB). Réaliser les travaux nécessaires.

### REALISÉ / Restauration de la continuité écologique, Fontaine de la Coudre

Depuis 2015, l'ONF œuvre à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau dans les forêts domaniales des Pays de la Loire, ceci grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau (AE) Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire. En forêt de Bercé, des travaux de ce type ont été menés à la Fontaine de la Coudre, l'un des sites emblématiques du massif, bien connu et apprécié du public. Traversé par le Dinan, petit cours d'eau se jetant dans le Loir, il représente un intérêt majeur pour la biodiversité, justifiant l'enlèvement d'ouvrages anciens qui constituaient un obstacle à la continuité écologique. Les opérations suivantes y ont été menées :



- la suppression du passage busé sous-dimensionné sous la Route forestière des Trembles remplacé par un pont cadre ;
- la suppression d'un « bief en béton » qui a créé une retenue d'eau dans le lit du cours d'eau du Dinan. Ils faisaient obstacle à la remontée piscicole et à la dynamique sédimentaire du cours d'eau, en plus d'une augmentation de la température des eaux de surface. Une petite mare pour les amphibiens, qui appréciaient la retenue d'eau, a été recréée en bordure du ruisseau, mais elle est déconnectée du cours d'eau du Dinan ;
- la suppression d'un passage busé mal positionné situé à 100 mètres au-dessus de la retenue d'eau (chute d'eau empêchant la remontée piscicole).

Le ruisseau du Dinan se situe en tête de bassin versant : y permettre la libre expression de la dynamique sédimentaire et la circulation de la faune piscicole et astacicole (écrevisses) y sont des enjeux importants. Les principales espèces qui bénéficient de ces travaux sont : la truite fario (*Salmo trutta fario*), l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) et le chabot (*Cottus gobio*). Ces deux dernières espèces sont inscrites à l'annexe II de



la Directive Habitat Faune Flore (DHFF) et l'écrevisse à pieds blancs est également sur la liste rouge des espèces menacées en France (Catégorie Vulnérable).

**3 / Réaliser des supports de communication autour des ilots de vieillissement et de sénescence** afin de sensibiliser le grand public aux actions environnementales mises en place en forêt de Bercé.

**REALISÉ / Mise en place de panneaux informatifs et d'une communication pro-active externe**

Plusieurs panneaux d'information ont été disséminés en forêt domaniale de Bercé pour expliquer au public l'importance du bois mort et des trames de vieux bois au cœur de la gestion durable appliquée par l'ONF. Des communiqués de presse ont également été diffusés en ce sens auprès des médias locaux et des acteurs du territoire, portant sur l'importance du bois du mort pour enrichir les sols et favoriser la biodiversité (insectes, oiseaux, champignons et lichens, etc.).



**4 / Identifier les arbres remarquables** à préserver en forêt et hors forêt. Les mettre en sécurité et les valoriser auprès du grand public.

**REALISÉ / Réalisation de 3 plessis autour de chênes remarquables.** La mise en œuvre de plessis autour des arbres remarquables est un excellent moyen de les valoriser aux yeux du public tout en les protégeant du piétinement préjudiciable à leur santé. En 2017, 3 arbres emblématiques de Bercé, les chênes Lorne, Sermaise et Émery ont été dotés d'une couronne de châtaignier de 22 mètres de circonférence et de 0,80 m de hauteur. Ces ouvrages d'une réelle authenticité, en harmonie avec le paysage forestier et faisant écho aux traditions rurales, ont été réalisés par Franck Viel, artisan sarthois faisant preuve d'une grande maîtrise de ces techniques ancestrales. De plus, une animation « plessage » gratuite a été réalisée par le Pays d'Arts et d'Histoire Vallée du Loir en juin 2017.



## PATRIMOINES CULTUREL, IMMATERIEL ET NATUREL

### Action 4. Connaissance mutualisée des populations de grands animaux

**OBJECTIFS** : Mettre en place un observatoire des populations de cervidés capable de : - évaluer l'évolution des indicateurs basés sur des protocoles validés, rigoureusement appliqués ; - faire des propositions de gestion des populations permettant de répondre aux multiples enjeux de la forêt domaniale définis dans le cadre de "Forêt d'Exception", dont certains sont transposables en forêt privée. Réfléchir à l'optimisation des pratiques pour une chasse intégrée avec les autres usages.

**PARTENAIRES POTENTIELS** : ONF, Etat (DDT), Europe, CEMAGREF, ONCFS, CRPF, SNE, Chambre d'Agriculture, Fédération départementale des Chasseurs de la Sarthe, GIC Bercé

#### SOUS-ACTIONS :

**1 / Intégrer la démarche innovante « Sylvafaune »** à la candidature au label « Forêt d'Exception » en collaboration avec le GIC de Bercé et l'ONCFS. Il s'agit d'une démarche volontaire, associant chasseurs et forestiers, visant la recherche d'un équilibre forêt/gibier. Sylvafaune contribue à sensibiliser les chasseurs à la gestion durable des forêts, afin qu'elles puissent maintenir leur capacité à satisfaire, aujourd'hui comme demain, leurs fonctions économique, écologique et sociale. En parallèle, la démarche aide les forestiers à travailler sur la qualité des milieux d'accueil pour la faune sauvage afin de limiter les impacts des ongulés sur les peuplements.

**REALISÉ** / Sylvafaune est un programme de trois ans qui a débuté au printemps 2017 en forêt de Bercé. Objectif : réguler la présence des ongulés (cerfs, biches, chevreuils), tout en assurant le renouvellement de la forêt et la production de bois de qualité afin de ne pas compromettre le renouvellement de la forêt et de continuer à produire un bois de qualité. Le protocole scientifique, validé par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, consiste en un comptage des animaux sur différents parcours, à l'observation de la consommation des végétaux sur des parcelles géolocalisées, à la mesure des pattes des animaux chassés permettant de déduire l'évolution de leur poids et constater ainsi une éventuelle concurrence alimentaire synonyme de surpopulation.

#### Expérimentation « Chasse à l'affût », une première régionale signée Bercé Forêt d'Exception

Un lot expérimental de chasse à l'affût a été mis en place en 2019, reconductible en 2020, afin de diversifier les modes de chasse en forêt de Bercé. Ce type de chasse, qui se pratique tôt le matin ou en fin de journée, permettra de garantir aux animaux une plus grande quiétude dans un secteur où leur nombre a régressé ces dernières années. Cette amélioration sera donc propice au retour de ces derniers sur ce lot, le tout visant à une meilleure répartition à l'échelle du massif et donc un meilleur équilibre sylvo-cynégétique. Ce choix, voulu par l'ONF, en collaboration avec la Fédération départementale de chasse, est une première régionale et fait de Bercé une fois de plus un terrain d'expérimentation.



**2 / Expérimenter la mise en place de bandes enherbées** tout le long du périmètre de la forêt afin de limiter les dégâts agricoles liés aux grands animaux (bande de nourrissage et espace d'expression de la biodiversité, reproduction pour la petite faune).

**SUSPENDU /** Malgré plusieurs invitations transmises, aucun lien n'a pas pu être établi entre les acteurs Bercé Forêt d'Exception et les représentants du milieu agricole du territoire. Le projet reste intéressant et devra faire l'objet d'une nouvelle dynamique afin de créer des liens durables entre la forêt et les terres agricoles.

## PATRIMOINES CULTUREL, IMMATERIEL ET NATUREL

### Action 5. Contribuer à une meilleure cohésion avec les acteurs de la filière bois

**OBJECTIFS :** Concourir à l'atteinte des objectifs du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) : - Un travail destiné à atténuer l'impact des changements globaux sur la forêt sarthoise ; - Une réponse plus adaptée aux attentes des citoyens ; - Une augmentation de la mobilisation globale de bois.

**PARTENAIRES POTENTIELS :** ONF, Etat (DRAAF-DDT), Europe, Conseil Régional, CRPF, UREFSIB, Atlanbois, Associations naturalistes, INRA, IRSTEA

#### SOUS-ACTIONS :

**1 / Resserer les liens entre sylviculteurs publics et privés du territoire,** par l'organisation d'échanges techniques réguliers destinés à améliorer la résilience des peuplements face aux changements globaux.

**RÉALISÉ /** Dans le cadre de la Charte régionale "Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir" qui réunit 13 institutions et structures représentatives de l'ensemble des activités de la filière forêt-bois des Pays de la Loire, Atlanbois, PEFC et ONF ont proposé conjointement trois cycles gratuits de formation dédiés à la gestion forestière et à la préservation des sols forestiers, de décembre 2019 à octobre 2020. "Le changement climatique, la gestion du sol, la prise en compte des enjeux sociétaux... Autant de sujets qui nous amènent à revoir nos pratiques forestières et à les faire évoluer" - Nicolas Visier, président d'Atlanbois, l'interprofession des acteurs de la filière forêt bois des Pays de la Loire. L'une des sessions proposée au niveau régional s'est tenue à Bercé, réunissant de nombreux acteurs publics et privés afin de mutualiser les bonnes pratiques, avec pour objectif de :

- Mieux appréhender le sol forestier et les interventions en forêt (outils, prise en compte des conditions météorologiques);
- Présenter à tous "Pratic'sols, un guide national sur la praticabilité des parcelles forestières" édité en 2017;
- Analyser un chantier et une mise en situation; et enfin comprendre et respecter un cahier des charges pour obtenir une certification PEFC.

**2 / Contribuer à améliorer la compréhension** des mécanismes d'adaptation mis en place par les arbres dans le cadre des changements climatiques.



**RÉALISÉ /** Depuis mars 2020, le Département Santé des Forêts (DSF), en lien avec l'ONF, organise une enquête sanitaire sur les chênaies de la région avec le protocole DEPERIS, première grande campagne nationale d'observation des chênaies publiques et privées suite aux périodes de sécheresses de ces dernières années. Des campagnes de terrain sont organisées en forêt privée également. Objectif : établir un diagnostic de la situation et suivre l'évolution du phénomène sur le long terme. Tous les 5 ans, le protocole sera reconduit pour avoir une vision globale et évolutive des éventuels dépérissements. La forêt domaniale, concernée par cette enquête, sera donc observée de près. Cet inventaire est réalisé hors feuille, au moment du débourrement - sortie des bourgeons - ce qui permet de juger de l'état sanitaire de l'arbre plus facilement (branches mortes, ramification).

Ce protocole est commun à l'ensemble des forestiers en France et permettra donc un suivi dans le temps et dans l'espace au-delà de la seule forêt de Bercé.

**3 / Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'amont de la filière** à la nécessaire prise en compte de la question du paysage et de la protection des espèces et des milieux.

**SUSPENDU** / Plusieurs idées ont été suggérées suite aux actions menées en partenariat avec la société Martell lors de la "Fête de l'arbre", organisée en février 2019 avec la tonnellerie Sylvain (voir ci-dessous) mais pour le moment, aucune suite n'a encore été donnée.

**4 / Partager un plan de communication avec les partenaires de la filière** visant à améliorer l'acceptabilité sociale des activités sylvicoles et à mieux comprendre la nécessité de réguler les populations de grands animaux.



**RÉALISÉ / Une grande fête de l'Arbre en 2019 !** Le 14 février 2019, un chêne de 357 ans a été coupé dans la Futaie des Clos en raison de son état déprissant. Il a été vendu par l'ONF aux établissements Pierre Robert & Cie pour le compte de la tonnellerie Sylvain. A cette occasion, l'ONF et la tonnellerie Sylvain ont souhaité s'unir pour organiser une grande journée dédiée à l'Arbre, pour leurs clients ainsi que pour les acteurs de Bercé Forêt d'Exception, s'accompagnant d'une grande campagne de communication. Réunissant plus d'une centaine de personnes, cette opération sylvicole a connu un très beau succès dans les médias locaux. Un reportage photo a été réalisé à cette occasion par l'ONF : <https://www.onf.fr/onf/recherche/+128c::retour-sur-la-reconversion-dun-chene-tricentenaire-berce.html>.



## ACCUEIL DU PUBLIC

### Action 6. Structurer l'accueil du public en forêt : itinérances et information

**OBJECTIFS :** Elaborer une stratégie d'accueil à l'échelle de la forêt domaniale de Bercé, en relation avec les communes environnantes. Construire des outils d'évaluation de cette stratégie grâce à une meilleure connaissance de la fréquentation. Renforcer la lisibilité et la cohérence des nombreux itinéraires existants et de leur balisage à l'échelle de la forêt domaniale et du territoire environnant. Inventorier, améliorer et compléter l'offre. Privilégier les liaisons douces entre forêt domaniale, villages périphériques et Carnuta : chemins balisés, location de vélos, promenades en ânes, etc. Améliorer l'accueil du public et valoriser les entrées de forêt. Coordonner durablement la gestion et l'entretien des espaces d'accueil et des équipements.

**PARTENAIRES POTENTIELS SELON ACTION :** ONF, Etat, Europe, CDRP72, CDESI, CdC, communes, CR Pays de la Loire, CD72, OTVL

#### SOUS-ACTIONS :

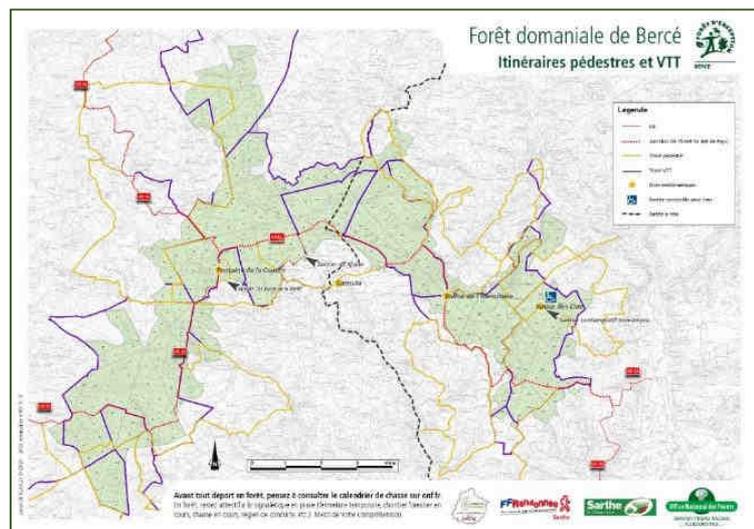
**1 / Rédiger un schéma d'accueil complet** à l'échelle du massif de Bercé (stratégie touristique, nécessité de créer des conventions d'entretien d'équipement, homogénéisation du mobilier, etc.).

**EN COURS /** En lien avec le schéma d'accueil mené il y a quelques années, et par l'intermédiaire de tous les projets développés en concertation avec les acteurs du territoire depuis 2017, cette réflexion collective, menée sous l'égide de Bercé Forêt d'Exception, est en cours. Cela va, de plus, encore plus loin qu'un schéma d'accueil traditionnel.

**2 / Référencer tous les itinéraires balisés** en forêt et hors forêt de Bercé afin d'uniformiser le balisage et de valoriser les sentiers essentiels à l'attractivité touristique du territoire (développement de boucles villages/forêt).

#### RÉALISÉ / Remise à niveau du balisage des sentiers pédestres de Bercé (projet en cours).

Les groupes de travail Forêt d'Exception se sont réunis à plusieurs reprises en 2017/2018 afin de reconsidérer l'ensemble des itinéraires pédestres reliant la forêt aux villages proches. En effet, la multiplication des sentiers au fil des années avait mené à une offre pléthorique mais souvent confuse et peu lisible pour le public, posant en outre le problème de l'entretien du balisage sur un linéaire aussi conséquent. Certains tracés ont été conservés ou modifiés, d'autres ont été abandonnés, nécessitant la mise en œuvre d'un nouveau jalonnement mais aussi l'effacement du balisage obsolète. Le Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP) est le maître d'œuvre de cette action initiée à l'automne 2018, dont la finalisation est prévue pour l'été 2020.



**3 / Définir une stratégie de circulation** à long terme, valorisant le massif et ses environs. A ce titre, un schéma de circulation des véhicules automobiles devra notamment être arrêté entre ONF et collectivités intéressées de sorte à assurer la mise aux normes des voies et le maintien en sécurité de leurs usagers.

**EN COURS / Différents budgets ont été injectés par les acteurs territoriaux** (Etat, collectivités territoriales, ONF) pour restaurer la chaussée de plusieurs tronçons de routes forestières. L'objectif est de canaliser la circulation au sein du massif afin de sécuriser les automobilistes et limiter le nombre d'accès autorisés afin de maintenir, collectivement, un état convenable des chaussées. Les routes forestières destinées à être fermées à la

circulation pourront servir notamment à l'accueil du public et à la promotion d'une circulation plus douce (cyclotourisme, randonnée). Plusieurs tronçons ont été réhabilités en 2018 puis en 2019, financés majoritairement par l'Etat et la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé.

**4 / Créer des liaisons douces en forêt** et développer le cyclotourisme sur le massif, en collaboration avec les communes du territoire. Créer une base VTT.

**RÉALISÉ / Modification de l'itinéraire cyclo-touristique « Sarthe à vélo ».** La portion d'itinéraire de Sarthe à vélo traversant Bercé emprunte la D.13 sur un peu plus de 2 km. Cette section de route départementale à forte circulation s'avère peu attractive, voire dangereuse pour une randonnée en vélo.

En conséquence, le Département a souhaité en modifier le tracé afin d'offrir aux usagers une traversée de la forêt plus conforme à leurs attentes. Tenant compte des impératifs d'exploitation dans ce secteur, l'ONF a proposé un nouveau cheminement sur des routes forestières pour l'essentiel fermées à la circulation. Une partie de ces routes, empierrée, a nécessité des adaptations sur un linéaire de 1 500 m afin de permettre le passage de vélos : comblement des nids de poule, mise en œuvre d'une couche de finition d'une granulométrie plus fine que l'existante (granulats 0/20), assainissement.

**5 / Créer de nouveaux supports touristiques grand public** pour valoriser le massif et le territoire (application, géo-référencement des sentiers en forêts de Bercé, etc.) en lien avec Fiche Action 2.



**RÉALISÉ /** Depuis 2017, deux applications mobiles gratuites ont vu le jour en lien avec la forêt de Bercé. L'ONF a créé, avec le soutien financier de la Maison Martell, et en collaboration active avec les membres du Groupe de travail « Accueil du public », l'application mobile « Futaie des Clos » pour découvrir ce site remarquable autrement : réalité augmentée, histoire du site, enjeux sylvicoles et usages du au fil des siècles (bois de marine, bois d'œuvre, tonnellerie), etc.

En 2019, le Pays d'Arts et d'Histoire Vallée du Loir a créé, avec le soutien de la région et de la DRAC, l'application mobile « A la poursuite du temps caché » dont un des 5 parcours proposés relie Jupilles à la forêt par le bocage. Le sentier du Vivier a été à cette occasion réhabilité et rénové par la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé en collaboration avec l'ONF. Le flyer complet du parcours est disponible ici : <https://www.carnuta.fr/for%C3%AAt-de-berc%C3%A9/id%C3%A9es-randonn%C3%A9es/>

Vidéo de présentation ici : [https://www.youtube.com/watch?v=JRION9\\_q\\_MU](https://www.youtube.com/watch?v=JRION9_q_MU)

**RÉALISÉ** / Dès 2017, les collectivités ont été très actives pour faire de Bercé un atout touristique incontournable pour le territoire. Une **mise à jour complète des informations liées au massif** a été menée par les différents acteurs touristiques – texte, photographies, etc. La Communauté de Communes Orée de Bercé Bélinois a réaménagé une Grange dans la commune de Marigné-Laillé, en plein cœur de village, offrant un espace dédié à la forêt et ses environs, aux promenades de la commune, etc. De même, l'espace touristique d'Ecommoy a été entièrement réaménagé, faisant la part belle au matériau bois, à la forêt et à ses usages.



## ACCUEIL DU PUBLIC

### Action 7. Définition et mise en place d'une politique de signalétique et d'information dans les villages périphériques

**OBJECTIFS** : Relier efficacement les villages à la forêt et à ses sites emblématiques. Maîtriser les flux de circulation (canalisation sur certains axes et vers certains sites). Faciliter le repérage et améliorer la lisibilité de la signalétique au départ du territoire et en forêt. Conformément au schéma d'accueil (Fiche Action 6) et aux actions mises en œuvre dans le cadre de la fiche action 7, homogénéiser la signalétique... Envisager une information sur l'offre de loisirs offerte en forêt au départ des villages (nécessité en amont de retirer les panneaux RIS – Relais Informations Services – déjà installés (mais obsolètes) dans les communes (inventaire réalisé). Ce panneau pourra faire office de point de départ officiel des randonnées de la commune. Attention à ne pas multiplier les panneaux dans les communes et à la pérennité des informations données.

**PARTENAIRES POTENTIELS** : ONF, Etat, Europe, CD 72, OTVL, Pays du Mans

#### SOUS-ACTIONS :

**1 / Homogénéiser la signalétique** des accès à la forêt, à l'échelle du territoire et assurer une visibilité et un accès clair aux sites emblématiques de la forêt de Bercé (Futaie des Clos, Fontaine de la Coudre, l'Hermitière, Carnuta).

**RÉALISÉ / Rénovation de la signalétique directionnelle intraforêt.** Le fléchage des 3 principaux sites d'accueil (Coudre, Clos, Hermitière) nécessitait une actualisation en raison du nouveau plan de circulation défini en 2019 en concertation entre les élus des communes de Bercé, l'ONF et l'État. Ce fut l'occasion de remplacer le

fléchage en pin vieillissant et désormais obsolète par 24 mâts pour 32 panneaux directionnels en chêne, munis du logo Bercé Forêt d'Exception, indiquant par exemple la direction de Carnuta, 4<sup>ème</sup> site emblématique de Bercé.



### RÉALISÉ / Rénovation des colonnes de fonte. 2015-2018.

Au début des années 90, 26 colonnes de fontes coiffées de panneaux directionnels furent mises en place aux intersections de routes forestières, à l'instar de celles qui équipaient les carrefours en étoile de nombreuses forêts domaniales dans le passé. La requalification de ce patrimoine forestier contribuant à la valorisation de l'identité du massif, l'ensemble des colonnes a fait l'objet de travaux de rénovation entre 2015 et 2018 par une entreprise de Saint-Pierre du Lorouër : nettoyage, grattage, application d'antirouille, peinture, reprise du lettrage des chapeaux et ailes directionnelles.



### RÉALISÉ / Réalisation de visuels d'information « touristique » en forêt de Bercé

De grands panneaux d'information touristique équipent les principaux sites d'accueil de Bercé depuis plus de 20 ans. Les visuels, aujourd'hui désuets sur le plan graphique, méritent en outre d'être actualisés. L'ONF conçoit un nouveau visuel 120 x 100 cm conforme à la charte graphique Forêt d'exception, articulé autour d'une carte de la forêt et de son territoire, figurant les divers sentiers balisés (pédestres, VTT, cyclo-touristiques) ainsi que les informations utiles : campings, aires de camping-cars, sites d'intérêt patrimonial. Des textes et photos proposent des informations supplémentaires sur la forêt : histoire, sylviculture, richesses naturelles et culturelles, sites emblématiques dont Carnuta.

Ces nouveaux visuels sont intégrés dans des panneaux existants en remplacement des anciens, dans 8 sites : Coudre, Clos, Hermitière, Rond de la Lune, Rond des Forges, Rond de la Croix Marconnay, Rond Wautot, Rond Volumiers.



**2 / Créer un panneau commun à toutes les communes**, mettant en avant le massif de Bercé, ses liaisons et sentiers de loisirs, ses sites emblématiques et les spécificités du territoire. Ce panneau « Forêt d'Exception » couvrira l'ensemble du territoire et sera commun à toutes les communes.

**EN COURS / Réfléchir la signalétique à l'échelle de tout le territoire.** Un groupe de travail impliquant l'ensemble des communes du territoire, réuni en décembre 2018 à l'initiative de M. Vallienne (CD72) a permis d'identifier les besoins et de proposer des pistes d'amélioration pour mieux signaler aux usagers la forêt et ses accès à partir des villages périphériques. Des remontées ont été faites au Département et le dossier est en cours d'instruction auprès des élus.

**3 / Création d'une carte touristique** à destination des offices de tourisme du territoire et des acteurs intéressés afin d'améliorer la lisibilité du massif et de son offre d'itinéraires.

**RÉALISÉ / Conception et édition d'un dépliant d'information touristique sur Bercé et son territoire.**

Office de Tourisme Vallée du Loir (OTVL), Pays du Mans, Carnuta et ONF se réunissent en décembre 2019 afin de définir la forme et le contenu d'un d'outils de promotion touristique à destination du grand public. Il s'agit d'un dépliant de 60 x 60 cm constitué de 18 volets, édité à 10 000 exemplaires, gratuit.

Le recto est constitué de la carte du territoire de Bercé conçue préalablement pour le projet de panneaux en forêt, adaptée au format du document, complétée par quelques informations touristiques (restauration, hébergement) et d'un texte illustré expliquant les grands principes de la gestion forestière. Le verso aborde les thématiques relatives aux enjeux éco-touristiques du territoire : forêt de Bercé, généralités sur la forêt, Carnuta, richesses patrimoniales des communes environnantes, sentiers de découverte (Futaie des Clos, À l'école de la forêt, sentier du Vivier), GR de Pays, éléments de prévention et d'usage (tiques, bons comportements en forêt).

Actualité onf.fr : <https://www.onf.fr/onf/+766::la-nouvelle-carte-de-la-foret-de-berce-est-arrivee.html>



## ACCUEIL DU PUBLIC

### Action 8. Requalification des principaux sites d'accueil : Fontaine de la Coudre, Hermitière, Chêne Lorne (Croix Marconnay), Futaie des Clos

**OBJECTIFS :** Remettre à niveau les principaux sites fréquentés par le public dans le cadre de l'amélioration de l'accueil, en lien avec les prescriptions issues du schéma d'accueil (fiche action 7).

**PARTENAIRES POTENTIELS :** ONF, Etat, Europe, CR Pays de la Loire, CD72, Mécénats, CdC

#### SOUS-ACTIONS :

**1 / Créer un parcours de contemplation à la Futaie des Clos** dans le cadre du Mécénat ONF – Maison Martell **accessible aux personnes à mobilité réduite**. Ce parcours est équipé d'une application mobile délivrant des informations sur la Futaie, son histoire, ses richesses faunistiques et floristiques.

**RÉALISÉ / Réalisation du sentier contemplatif de la Futaie des clos.** Les contours de ce projet innovant et ambitieux sont définis en concertation à l'issue de plusieurs réunions de groupes de travail, d'octobre 2016 à mars 2017.

Les différentes phases de la mise en œuvre ont été les suivantes :

- évacuation des mobiliers obsolètes ;
- reprise de l'empierrement du sentier et du parking pour une bonne accessibilité des PMR ;
- mise en place de nouveaux mobiliers originaux (bancs, tables, transats, fléchages, bornes) et de plessis de châtaignier ;
- développement d'une application mobile multimédia ludique et pédagogique (thèmes : histoire de la Futaie, sons de la forêt, écorces, mesurer un arbre, foudre, tonnellerie, visualisation aérienne par drone, découvrir le territoire). Le sentier est inauguré en octobre 2018, en présence du responsable environnement de la société Martell, principal financeur du projet.

Actualité onf.fr : <https://www.onf.fr/onf/+c7::berce-foret-d'exception-le-sentier-contemplatif-de-la-futaie-des-clos-accessible-tous.html>



**2 / Aménager une mare pédagogique** autour du site de la Fontaine de la Coudre afin de sensibiliser le public à différents sujets majeurs concernant l'eau, les mares forestières ainsi que la faune et la flore qu'elles abritent. Ce site sera aménagé en respectant ses spécificités. La Fontaine de la Coudre est un site reconnu au titre de Natura 2000.

**EN COURS / Restauration d'un sentier pédagogique et scolaire.** La Fontaine de la Coudre a fait l'objet en septembre 2019 d'importants travaux hydrauliques consistant à rétablir la continuité écologique du Dinan, dans un objectif de préservation de la biodiversité (cf Action 3). La réflexion des groupes de travail Forêt d'exception sur les suites à donner à cet aménagement visait à valoriser auprès du public les richesses naturelles de ce site emblématique de Bercé, tout en confortant l'accueil.

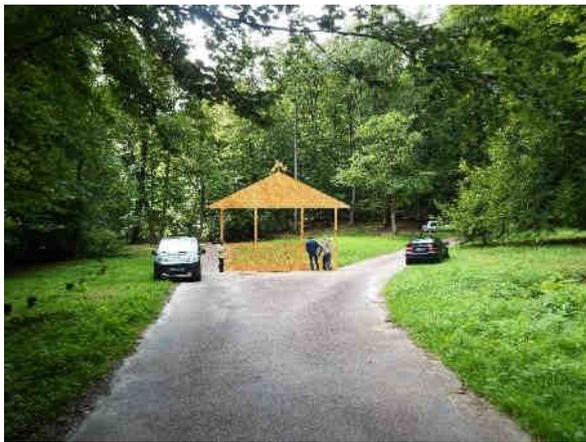


Un premier Groupe de travail « Accueil du public » dédié à ce projet s'est réuni fin septembre. En raison du contexte sanitaire, la suite des travaux collaboratifs nécessaires en amont de la réalisation de ce projet est menée à distance. Les grands axes du projet, préalablement définis par les groupes de travail, sont les suivants :

- aménager le site pour l'accueil des familles et scolaires en autonomie ;
- concevoir les aménagements en lien avec l'éducation nationale, en tenant compte des programmes scolaires ;
- conforter l'accès et le stationnement des bus scolaires ;
- optimiser les espaces de pique-nique ;
- créer un/des parcours pédagogiques, un/des livrets pédagogiques.

**3 / Mettre en place une communication grand public autour du Vallon de l'Hermitière**, portant sur ses richesses naturelles. Valorisation du site pour sa biodiversité et les espèces qui ont y sont observées, ainsi que le partenariat ONF et naturalistes dédié à sa préservation et à sa gestion sylvicole adaptée.

**EN COURS / Projet d'aménagement dédié à l'accueil de manifestations culturelles à l'Hermitière.** Ce projet reflète le désir de retrouver en forêt de Bercé un lien social dont le site de l'Hermitière était autrefois le symbole. En témoignent les nombreuses cartes postales du début du XX<sup>e</sup> siècle montrant des rassemblements festifs ou conviviaux tels que bals, pique-niques ou promenades en famille dans un lieu déjà aménagé à l'époque pour recevoir le public.



L'idée première était la construction d'un kiosque en bois destiné à l'organisation d'événementiels (bals, concerts, spectacles) ainsi qu'à l'accueil du public au quotidien. La réflexion débute en avril 2017 par plusieurs réunions de terrain rassemblant acteurs du territoire, Département, CAUE, ONF. Des pistes sont proposées : conception d'une structure originale plutôt qu'un kiosque classique, positionnement dans le site, aménagements annexes, fourniture d'un plancher de danse démontable. Décision est prise de mener le projet sur plusieurs années en raison de sa complexité. Première étape opérationnelle, la levée du site est effectuée par un géomètre en novembre 2017. L'année suivante, un appel d'offre restreint est adressé à 5 cabinets d'architectes sarthois : 2 proposent leur candidature. L'ouverture des plis a lieu à Carnuta en octobre 2018. Le jury considérant les 2 propositions peu convaincantes, l'appel d'offre est déclaré infructueux.

Décision est prise d'effectuer une nouvelle consultation de diffusion plus large, à l'échelle régionale, ciblant, en plus des architectes, designers et artisans. Toutefois, face au coût élevé de l'opération, estimé à 50 000 € HT hors étude et maîtrise d'œuvre, les modalités de financement du projet ne sont pas précisément établies à ce jour.

**4 / Croix Marconnay** : aménagement parking et circuits pédestres et autres actions de valorisation.

**SUSPENDU** / Ce projet a été jugé non prioritaire car la réhabilitation des sites emblématiques de la forêt de Bercé est en cours et doit rester la priorité numéro une.

## ACCUEIL DU PUBLIC

### Action 9. Mettre en place une offre de loisirs attractive en forêt de Bercé et sur le territoire

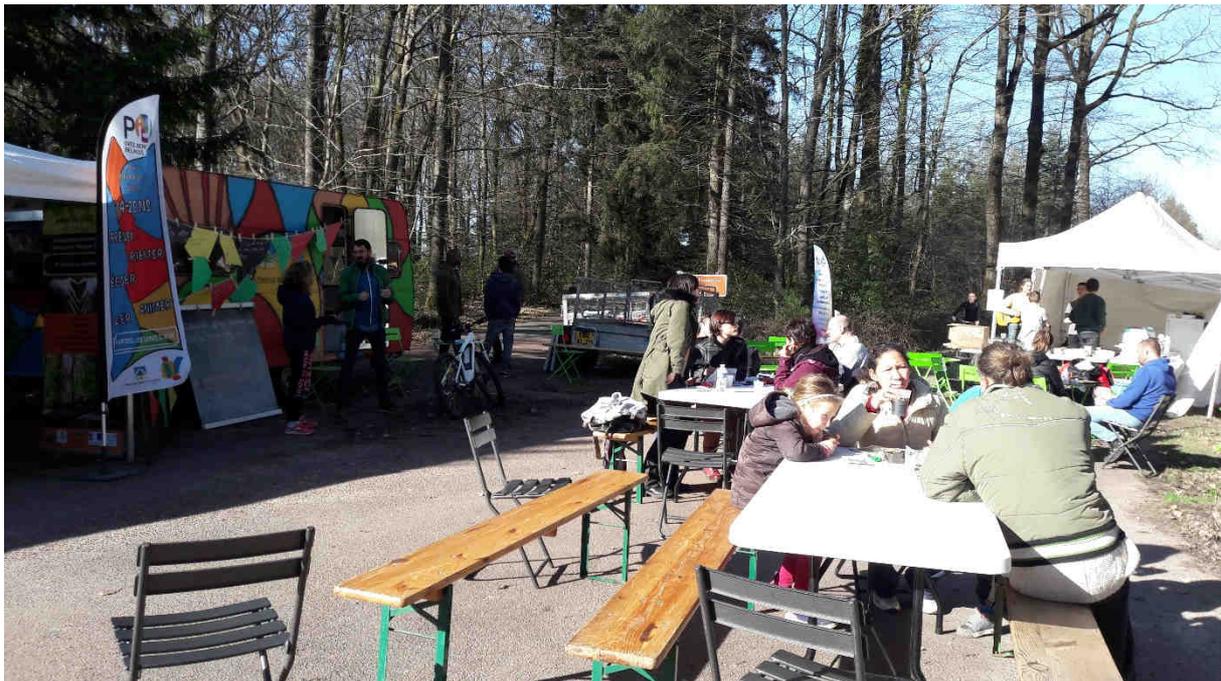
**OBJECTIFS** : Renforcer l'attractivité de Bercé et des villages voisins par la mise en place de projets touristiques déjà éprouvés au plan national dans d'autres massifs forestiers, pouvant capter et fidéliser un large public ainsi que d'équipements pédagogiques, ludiques et/ou récréatifs aptes à traduire et promouvoir l'identité de la forêt et du territoire environnant. Ces actions devront être réalisées en cohérence avec la rédaction du schéma d'accueil (cf. fiche n°6).

**PARTENAIRES POTENTIELS** : ONF, Etat, Europe, CD 72, CR Pays de la Loire, OTVL, Collectivités, Carnuta, Pays du Mans, Mécénat

**SOUS-ACTIONS :**

**1 / Inviter la population à proposer des idées** d'une manière innovante. Encourager la population locale à participer au dialogue territorial qui se crée autour de la forêt.

**PAS ENCORE REALISE** / La concertation territoriale développée au sein de la démarche Bercé Forêt d'Exception n'a pas encore mis en avant un projet qui pourrait s'ouvrir à une réflexion collective poussée à l'échelle des communes environnantes du massif. Cependant, si un projet se prête à ce type de démarche, les acteurs de la démarche soutiendront amplement cette forme de concertation directe.



**2 / Créer une aire de loisirs** en forêt de Bercé, en collaboration avec l'Ecole des Beaux-Arts du Mans (l'ESBA TALM travaille avec l'Arche de la Nature au Mans depuis plusieurs années).

**SUSPENDU** / Une aire de loisir ne semble pas convenir aux attentes des acteurs territoriaux ni aux forestiers pour divers raisons (financement, entretien, etc.). Cette piste de réflexion a tout de même permis de mettre en lumière un potentiel partenariat avec la DRAC pour un projet artistique d'envergure. L'idée a été développée en 2018/2019 et reste d'actualité, la DRAC souhaitant soutenir ce type de démarche en territoire rural – commande publique déconcentrée. Un document est à disposition de tous sur Chlorophyl ou bien sur simple demande auprès de [romain.perrot@onf.fr](mailto:romain.perrot@onf.fr).

**3 / Analyser l'offre d'hébergement** du territoire et encourager la mise en place d'un gîte en forêt.

**SUSPENDU** / Non prioritaire sur cette première période de coopération.

**4 / Aménager un espace au cœur du massif** afin de mettre en valeur ses richesses faunistiques : création d'un aménagement artistique et/ou pédagogique autour de Saint-Hubert (rond-point ou espaces alentours).

**SUSPENDU** / Non prioritaire sur cette première période de coopération mais quelques pistes de réflexion ont tout de même été proposées autour du Rond Saint-Hubert.

## LIENS VILLAGES FORÊT TERRITOIRE

### Action 10. Garantir la qualité paysagère et le cadre de vie propices au développement durable du territoire

**OBJECTIFS :** Renforcer le lien entre paysage forestier et lisières du massif de Bercé afin d'éviter une rupture trop importante au plan du paysage. Que ce soit au niveau des plantations, des aménagements, du bâti, des solutions peuvent être mises en œuvre de manière concertée afin que « l'espace de Bercé » puisse également rayonner aux alentours du massif (valorisation du matériau bois...). Encourager l'échange de bonnes pratiques (informations, fiches-conseils, démonstrations...). Ces actions doivent entrer en résonance avec le travail relatif à la charte architecturale et paysagère élaborée par le Pays Vallée du Loir en 2013 et les autres chartes forestières développées par les acteurs du territoire.



**PARTENAIRES POTENTIELS :** ONF, Etat, Europe, Carnuta, Communes, CdC, PAH, Associations locales, Pays du Mans, OTVL

#### SOUS-ACTIONS :

**1 / Rédiger un recueil de préconisations paysagères** à l'échelle de tout le territoire afin d'assurer une qualité paysagère : lisière, bassin versant, bocage, carrefours en étoile, etc.

**EN COURS /** Le Pays Vallée du Loir s'est proposé pour rassembler un certain nombre de textes et de publications du Pays et du SCOT afin de démarrer cette opération de mutualisation. En lien avec la sous-action ci-dessous.

**2 / Mutualiser les initiatives locales (chartes paysagères) et mieux communiquer** autour de ces dernières auprès de tous les acteurs du territoire / échange de bonnes pratiques et harmonisation.

**SUSPENDU /** Aucune avancée significative à ce stade même si ces sujets ont bien été discutés durant les Groupes de travail.

**3 / Référencer les haies du territoire** et identifier (grâce aux données LIDAR notamment) les plus anciennes dans le cadre de restauration de haies historiques et paysagères.

**SUSPENDU /** Plusieurs contacts ont été pris auprès de représentants des organismes du monde agricole, cependant aucune avancée significative jusqu'ici.

**4 / Développer un projet « Abeilles en forêt de Bercé et insectes pollinisateurs »** afin d'entretenir et de valoriser les lisières de la forêt domaniale de Bercé et les fleurs de prairies des environs. Installer des ruches en forêt afin de favoriser la création de nouveaux essaims – partenariat local idéalement (projet Crowdfunding).

**EN COURS** / Le projet de financement participatif porté par l'ONF et le GDSA72 a connu un très beau succès dès son lancement. Malheureusement, le projet est actuellement suspendu car M. Jussaume a souhaité se retirer du projet après une année d'exercice. Une fois le matériel récupéré auprès de M. Jussaume par les équipes de l'ONF, ce projet pourra alors renaître dans un contexte plus favorable et grâce à l'identification d'un nouvel apiculteur sur le territoire. Le GDSA72 souhaite à nouveau être associé à la relance de ce projet cher aux acteurs du territoire.



## LIENS VILLAGES FORÊT TERRITOIRE

### Action 11. Identifier les événements liés à la forêt dans les villages et informer la population de la vie de la forêt

**OBJECTIFS** : Renforcer les liens (culturels notamment) entre la forêt et la population environnante. Cette relation doit passer par une meilleure gestion de l'information et des échanges (modes, fréquence) entre la forêt et chacun des villages mais également entre les villages eux-mêmes qui entretiennent d'une certaine façon une relation identitaire et quotidienne avec « Bercé ». Une meilleure synergie doit pouvoir être trouvée afin que la forêt et les communes environnantes se répondent et se complètent dans le but de remettre la forêt de Bercé au cœur du quotidien des riverains.

**PARTENAIRES POTENTIELS** : ONF, Etat, Europe, Carnuta, Communes, Communautés de communes, Office de tourisme, Associations locales (loisirs, découverte des milieux...)

#### SOUS-ACTIONS :

**1 / Créer un agenda en ligne** propre à toutes les activités en forêt de Bercé. Améliorer la coordination des activités (tout type) en forêt et centraliser toutes les activités organisées auprès d'un même acteur. Améliorer la présence et la visibilité des activités en forêt de Bercé sur les réseaux sociaux notamment et les sites respectifs des acteurs locaux.

**SUSPENDU** / Ce projet a été jugé non prioritaire car il est difficile actuellement d'identifier un seul et unique interlocuteur pour centraliser et communiquer sur tous les événements en forêt. Cependant, de nombreux acteurs sont très actifs sur le territoire et les informations sont naturellement reprises et relayées par un grand nombre de sites ou de médias.

**2 / Mettre en place annuellement un grand événement** en forêt de Bercé en lien avec les communes environnantes : « Journée internationale de la forêt » (ONU) du 14 au 21 mars, l'occasion d'inviter les communes en forêt et/ou d'inviter la forêt dans les communes. Première édition le 18 mars 2017 en collaboration avec les acteurs locaux de Forêt d'Exception.

**RÉALISÉ** / **Plus de 2 000 personnes ont déjà profité du nouvel événement annuel JIF Bercé.** En créant des événements autour de la forêt, de celles et ceux qui en connaissent les secrets et la vivent au quotidien, les membres du comité de pilotage Bercé Forêt d'Exception souhaitent susciter un intérêt nouveau pour elle et proposer aux habitants du territoire et d'ailleurs de nouvelles clés de lecture de cet espace remarquable. Des 3 éditions réalisées (2017, 2018 et 2019), les acteurs de la démarche ainsi que tous les partenaires associés tirent un bilan très positif. Cette action a donné des idées à d'autres forêts et d'autres territoires de la région. La 4<sup>ème</sup> édition a dû être annulée en raison du Coronavirus mais ce n'est que partie remise... cette fête devrait reprendre ses droits dès 2021 !



**3 / Créer un événement musical** annuel dans le cadre de Forêt d'Exception en forêt de Bercé. Mettre en place une fête populaire type « Guinguette forestière ».

**SUSPENDU /** Ce projet est en lien avec la réhabilitation du site de l'Hermitière – action 8. Etant donné que ce projet est en cours de définition, cette sous-action n'a naturellement pas pu être réalisée.

**4 / Inviter le cinéma en forêt** en créant un événement estival pour mettre en place une séance de cinéma en plein air, cinéma itinérant dans un lieu insolite et d'exception. Collaboration possible avec des cinémas itinérants départementaux.

**REALISÉ /** Les acteurs de Charte forestière Orée Bercé Béloinois ont réussi le pari de monter un projet de cinéma en forêt dans leurs communes forestières. La première édition a connu un franc succès, salué par les membres de Bercé Forêt d'Exception. La Charte forestière et Bercé Forêt d'Exception pourraient dans un avenir proche s'associer pour valoriser le dialogue des deux instances et illustrer pleinement leur complémentarité sur le territoire.

## LIENS VILLAGES FORÊT TERRITOIRE

### Action 12. Promouvoir notre labellisation et communiquer sur « Bercé Forêt d'Exception »

#### OBJECTIFS :

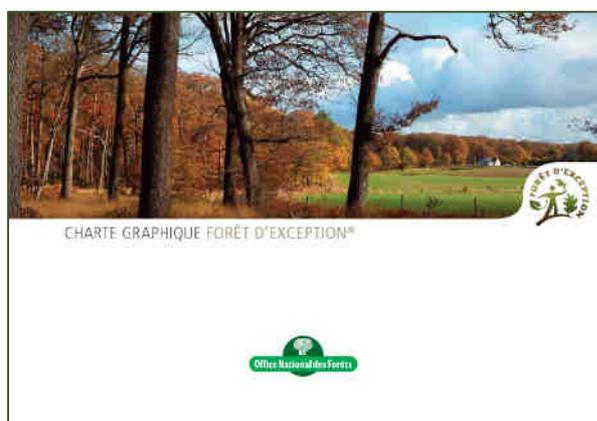
Développer des actions de communication efficaces, essentielles à la promotion du label auprès des acteurs locaux, des partenaires adhérents et des habitants du territoire. Le label « Forêt d'Exception » qui consacre les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation est une marque déposée dont l'ONF est propriétaire. La mise en œuvre de la démarche « Forêt d'exception » entraînera un retour d'image pour les partenaires du projet.

**PARTENAIRES POTENTIELS :** ONF, Etat, Europe, COPIL « Bercé Forêt d'exception », tous les acteurs engagés dans la démarche

#### SOUS-ACTIONS :

**1 / Créer un kit de communication à destination de tous les acteurs locaux** engagés dans le processus de labellisation (banque de photos, textes généraux Forêt d'Exception et forêt domaniale de Bercé, communiqués de presse, logo, affiches institutionnelles et affiches grand public, goodies, autocollants, etc.).

**REALISÉ** / Tous les documents, locaux ou nationaux, sont disponibles sur Chlorofil ou sur simple demande auprès des équipes de l'ONF. Une charte graphique nationale a également été développée et déclinée localement sur tous les supports Bercé Forêt d'Exception, servant ainsi à valoriser la démarche et à contribuer à développer une identité forte du label. Le travail mené localement a largement servi à inspirer la charte nationale.



Phrase d'accroche « BERCÉ, UN TRÉSOR A PARTAGER »

**2 / Créer une lettre d'information « Bercé Forêt d'Exception »** à diffuser à tous les acteurs locaux du territoire et à destination de tous. Fréquence de diffusion à définir.

**REALISÉ** / Plusieurs lettres d'information ont été réalisées depuis 2017 et plusieurs lettres du réseau national Forêt d'Exception ont été également transmises aux acteurs de Bercé Forêt d'Exception. Enfin, une enquête nationale a été menée pour établir un bilan des 10 ans de la démarche, à l'échelle de tous les massifs engagés dans la démarche de labellisation. Les résultats de cette enquête sont disponibles ici : <https://www.onf.fr/onf/+614::les-enseignements-de-levaluation-nationale-foret-dexception.html>.

**3 / Réaliser un film promotionnel « Bercé Forêt d'Exception »** sur la forêt domaniale de Bercé, ses patrimoines et son territoire.

**EN COURS** / Pour le moment, aucune commande n'est en cours. Cependant, en collaboration avec le Pays Vallée du Loir, le film promotionnel « Vallée du Loir, un secret bien gardé : Balade en forêt de Bercé » porté par cet acteur en 2017 a intégré le logo Bercé Forêt d'Exception en fin de film :

<https://www.youtube.com/watch?v=wSz8SnwBfus>

## LIENS VILLAGES FORÊT TERRITOIRE

### Action 13. Promouvoir le bois : des produits « made in Bercé Forêt d'Exception »

**OBJECTIFS** : Faire connaître et promouvoir la qualité exceptionnelle de la ressource « chêne de Bercé ». Communiquer sur les liens entre forêt domaniale et filières bois nationales. Mieux faire apparaître le lien entre la qualité du bois et gestion sylvicole. Promouvoir le bois de merrain en parallèle de la filière viticole locale (vins des Coteaux du Loir).

**PARTENAIRES POTENTIELS** : ONF, Etat, Europe, Carnuta, Collectivités (Communauté de communes et/ou communes selon compétence), Offices du tourisme, Pays Vallée du Loir, UREFSIB, Partenaires privés, Artisans locaux, etc.

#### SOUS-ACTIONS :

**1 / Renouveler l'expérience « Chenin en Bercé »** en collaboration avec Carnuta, le domaine de la Raderie et la tonnellerie Vicard. Ce projet, porté en 2013, a connu un très fort succès. Ce produit est une vitrine d'excellence

pour Bercé Forêt d'Exception. S'assurer de la présence du logo de Bercé Forêt d'Exception sur les bouteilles « Chenin en Bercé ».

**REALISÉ /** Le domaine de Cézin, situé à Marçon, a lancé une campagne de financement participatif en 2017 pour acquérir 4 tonneaux, produits par l'entreprise Saury, intégralement produits à partir de chênes de la forêt domaniale de Bercé. Le domaine a connu un franc succès avec cette campagne, ce qui ce qui lui a permis de financer la fabrication des tonneaux, en ajoutant, avec l'accord des acteurs territoriaux, le logo Bercé Forêt d'Exception. Une belle opération de valorisation pour la forêt, le territoire et ses terroirs.



Les personnels de l'ONF des Pays de Loire et de la Direction Territoriale Centre-Ouest Aquitaine de l'ONF (soit près de 80 personnes au total) se sont rendus en Sarthe lors de la journée de convivialité de l'établissement le 27 juin 2018. A cette occasion, le domaine de Cézin a été mis à l'honneur : visite du vignobles, des caves et découvertes des tonneaux 100% chênes de Bercé.

**2 / Organiser un colloque à Jupilles** avec les professionnels de la filière bois.

**SUSPENDU /** Aucun plan d'action n'a été encore défini avec Atlanbois mais l'idée reste d'actualité...

**3 / Réaliser un film mettant en lumière la qualité des bois du massif et ses débouchés,** notamment avec les tonnelleries et le secteur viticole. Promouvoir le développement économique local favorisé par l'exploitation forestière des essences du massif de Bercé.

**RÉALISÉ /** Trésor national, Bercé a fait l'objet d'une création originale : dans le cadre de la démarche Bercé Forêt d'Exception et avec le soutien de la Maison Martell, mécène de l'opération, l'ONF des Pays de la Loire et les acteurs du territoire sont fiers de présenter le film « Des chênes et des hommes ». Disponible sur la chaîne Youtube de l'ONF, cette vidéo a été valorisée au plan local mais également à l'échelle régionale, et ce durant le « Voyage à Nantes » 2018, un événement culturel majeur se jouant la métropole de Nantes et ses environs ! Avec plus de 10 000 vues, le film a connu un bel écho, écho entretenu chaque année par l'intermédiaire de différentes mises en avant dans les communications de l'ONF et de ses partenaires.



« Des chênes et des hommes » : <https://www.onf.fr/onf/lonf-agit/+14d::des-chenes-des-hommes.html>

L'exposition sur bâche « Des chênes et des hommes », création originale estampillée Bercé Forêt d'Exception, a été présentée à Nantes dans le cadre de Voyage à Nantes 2018 et à l'Espace Rambouillet en 2019.



Actualité onf.fr : <https://www.onf.fr/onf/recherche/+38c::foret-de-berce-lespace-rambouillet-accueil-lexposition-des-chenes-et-des-hommes.html>. Ces opportunités étaient l'occasion pour les acteurs du territoire de promouvoir la forêt domaniale de Bercé en dehors des frontières territoriales, et de valoriser le travail mené dans le cadre de la démarche « Forêt d'Exception ». Une éventuelle collaboration est toujours en réflexion avec la Cité du Vin, située à Bordeaux. Les contacts ont été établis. L'ONF est toujours en attente de retour.

**4 / Explorer et développer de nouvelles pistes de produits « Made in Bercé Forêt d'Exception » :** Identification des produits potentiels et mise en place d'une stratégie territoriale efficace. Référencer les produits clés passés et présents du territoire.

**EN COURS /** Depuis 2017, les acteurs de Bercé Forêt d'Exception ont essayé de développer plusieurs pistes pour soutenir la création de produits « Made in Bercé », dont plusieurs rendez-vous avec une TPE œuvrant à la création d'huiles essentielles et produits cosmétiques d'origine naturelle. Une réflexion avait été menée auprès du Pays Vallée d'Histoire pour favoriser la création de telles initiatives. Ces réflexions n'ont jusque-là pas abouti mais la volonté de développer de tels produits valorisant la forêt et ses bienfaits reste intacte. D'autres pistes sont en cours d'exploration – sous forme peut-être d'appel à projet à travers la presse. En 2020, l'ONF a été approché pour un projet concernant l'éventuelle commercialisation d'eau de bouleau. De nombreuses pistes sont encore à explorer mais la volonté de soutenir ce type d'initiatives apte à valoriser un territoire, un terroir et un patrimoine commun demeure.

## EVALUATION

### Action 14. Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des actions engagées

#### OBJECTIFS :

Mettre en œuvre un dispositif de suivi et d'évaluation de la gestion intégrée du site, afin de : garantir une gestion forestière exemplaire conformément aux exigences du label « Forêt d'Exception » ; assurer le bon déroulement de la démarche et des actions engagées ; définir des axes d'approfondissement et identifier les réajustements des mesures mises en œuvre ; favoriser une forte réactivité dans la mise en place et l'évolution des programmes. Le label « Forêt d'exception » consacre la qualité des sites retenus en s'appuyant sur les partenariats engagés.

**PARTENAIRES POTENTIELS :** ONF, Etat, Europe, COPIL, Acteurs locaux engagés dans la démarche « Bercé Forêt d'Exception »

**ÉVALUATION NATIONALE RÉALISÉE** / Une évaluation nationale a été menée suite aux 10 ans d'existence du réseau. Les acteurs de Bercé Forêt d'Exception ont fortement contribué à cette enquête nationale du réseau Forêt d'Exception. Les enseignements tirés de cette enquête ont été publiés ici : <https://www.onf.fr/onf/recherche/+614::les-enseignements-de-levaluation-nationale-foret-dexception.html>

« Le travail de labellisation Forêt d'Exception® progresse à un rythme régulier, chacun prenant le temps de rassembler les bonnes volontés et de consolider les dossiers. Labelliser est un objectif fort. En faire un processus dynamique, en quête d'amélioration, est une nécessité. En 2019, le comité national d'orientation a pensé que le temps était venu de lancer une démarche d'évaluation »

**Paul ARNOULD**, président du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®

#### Forêt d'Exception® : une aventure collective

"Les résultats apportent beaucoup de signaux positifs malgré des situations diverses et parfois complexes", complète **Anne VOURC'H**, vice-présidente du comité national d'orientation. Le taux de réponse assez élevé (30%) montre l'intérêt et l'engagement des acteurs. Les enseignements suivants en sont tirés :

Le label apparaît connu et compris, son sens est bien partagé avec les partenaires au niveau local. Après 10 ans de travail, ses effets positifs du label sont observables et en cohérence avec l'intention initiale. Si le dispositif Forêt d'Exception® est apprécié dans son principe, il peut encore s'améliorer pour mieux répondre aux besoins des acteurs impliqués en territoires. Les résultats de l'enquête soulignent la solidité du dispositif avec un dialogue constructif. La perspective du label est une motivation supplémentaire pour agir. Il s'agit bien d'une aventure collective menée en partenariat et pas uniquement celle de l'ONF. La confiance générée par le dispositif de dialogue territorial animé par l'ONF se révèle un très bon "retour sur investissement", et démontre la capacité des équipes à changer de posture. Le dispositif d'animation nationale reste encore méconnu d'une grande partie des acteurs locaux : les échanges sont à prolonger après l'attribution du label, avec un suivi et des contacts réguliers. L'ensemble des acteurs exprime une forte volonté d'agir et d'innover en forêt, avec deux souhaits pour l'avenir : continuer la dynamique déjà engagée avec le label Forêt d'Exception® et augmenter les actions menées en commun.

A l'issue de l'enquête le Comité national d'orientation a formulé trois sujets prioritaires. Ces réflexions porteront sur :

- la manière de faire rayonner les acquis de Forêt d'Exception® au sein de l'ONF et auprès de ses partenaires ;
- les conditions à réunir pour que la dynamique s'entretienne sur chacune des forêts du réseau national ;
- et enfin sur les conditions d'ouverture du réseau à de nouvelles candidatures au label Forêt d'Exception.

**1 / Constituer un Comité de suivi en charge des actions** à mener dans le cadre de l'obtention du label « Forêt d'Exception »

**SUSPENDU** / Ce bilan se fait durant les Groupes de travail et les Comités de pilotage se réunissant chaque année. Chaque action menée est suivie par les acteurs engagés auprès de tel ou tel groupe de travail ou groupes constitués.

**2 / Identifier des indicateurs** afin de mesurer le suivi des actions et évaluation de ces dernières tout au long de la labellisation.

**EN COURS** / La rédaction de ce bilan mi-parcours constitue en lui-même un indicateur exhaustif des avancées réalisées dans le cadre de Bercé Forêt d'Exception. Les types de projets menés dans le cadre de cette démarche innovante étant très variés, il est difficile d'harmoniser des indicateurs efficaces.

**3 / Créer un espace collaboratif en ligne**, innovant, afin que tous les acteurs engagés dans Bercé Forêt d'Exception aient un espace propre à échanger, partager et contribuer à la démarche.

**REALISÉ** / Cet espace a été créé dès 2017. Il sert à tous les acteurs engagés au sein de la démarche Bercé Forêt d'Exception (COPIIL et personnes ressources). C'est un espace de partage et de discussion. Il permet également de mettre à disposition de chacun tous les documents Bercé Forêt d'Exception.



En quelques chiffres :

### Utilisateurs actifs

Utilisateurs se connectant à la plateforme sur mobile ou sur le web

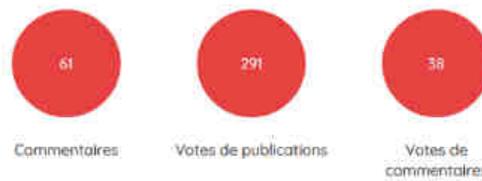


### Publications & messages de tchat

Publications à l'exclusion des commentaires



### Votes & commentaires



## INDEX DES CIGLES

- **CDRP** – Comité départemental de randonnée pédestre
- **CDTE** – Comité départemental de tourisme équestre
- **CD72** – Conseil départemental de la Sarthe
- **COFIL** – Comité de pilotage
- **CPIE** – Centre permanent d’initiatives pour l’environnement
- **CRPF** – Centre régional pour la propriété forestière
- **DDT** – Direction départementale des territoires
- **DRAC** – Direction régionale des affaires culturelles
- **DRAAF** – Direction régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt
- **DREAL** – Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement
- **ESBA TALM** - École supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans
- **FNE** – France nature environnement
- **GIC de Bercé** – Groupement d’intérêt cynégétique de Bercé
- **LIDAR** - Télédétection par laser
- **ONCFS** – Office national de la chasse et de la faune sauvage\*
- **ONEMA** – Office national de l’eau et des milieux aquatiques\*
- **ONF** – Office national des forêts
- **OTVL** – Office de Tourisme Vallée du Loir
- **PAH** – Pays d’Arts et d’Histoire
- **SCIRPE** - Société Pour la Reconnaissance le Respect et la Protection de l’Environnement
- **SEPENES** - Société d’Etude et de Protection de l’Environnement Nord et Est Sarthe
- **UDAP** - Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine
- **UREFSIB** - Union Régionale des Exploitants Forestiers, Scieurs et Industriels du bois

\* En 2020, ONEMA et ONCFS devienent OFB. Ces sigles ont été conservés dans le présent document en vue de saluer le travail mené avec les différentes équipes de ces organisations.



Bercé Forêt d'Exception 2017 - 2022

Bercé, un trésor à partager

**14 actions pour la forêt et le territoire**

Bilan mi-parcours, 2017 à 2020



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —